

# VILLE DE CRESPIN

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 14 Octobre 2010  
18 H 30

### PROCES VERBAL

L'An deux mil dix, le quatorze octobre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le 5 Octobre courant, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ETAIENT PRESENTS (22)**

MM WEISS Alain - AMAND Michel - DELANNOY Guy - POUTEAU Marie-Claude - DEE Alain - GALIO Philippe - PICHON Guy - VANLAETHEM Pascale - DUVAUX Jean-Pierre - FOSLIN Brigitte - BLAT Jean-Pierre - VANDERSTEEN Patrick - DESCAMPS Monique - CABAREZ Nathalie - BOUCHEZ Catherine - JOLY Catherine - HAMELIN Nathalie - LEQUEUX Jean - MOULIN Marceau - ZAOUI Laurence - ROLLAND Nicolas - TRELCAT Philippe

#### **ETAIENT EXCUSES (05)**

Mme Claudine BRASSELET (procuration à Mme Marie-Claude POUTEAU)

Mme TRIBOU Michèle (procuration à M. Michel AMAND)

M. DE NOYETTE Philippe (procuration à Mme Nathalie CABAREZ)

M. TOURNAY Bernard (procuration à M. Jean LEQUEUX)

Mme PITTAU Aline (procuration à Mme Nathalie HAMELIN)

Une minute de silence a été respectée en mémoire de Monsieur Lucien GRANDI, décédé le 29 Août 2010. Monsieur le Maire donne lecture de son intervention lors des funérailles, et du courrier de M. THIEME qui remercie la Municipalité de l'hommage qui lui a été rendu.

Précisant qu'il aurait préféré que cette démarche se fasse dans d'autres circonstances, Monsieur le Maire installe son remplaçant, Monsieur Marceau MOULIN.

Après accord de M. MOULIN, il a été décidé qu'il remplacera automatiquement M. GRANDI dans les commissions municipales auxquelles il participait.

Mme JOLY Catherine est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

#### **1. Informations dans le cadre de la délégation accordée au titre de l'Article L2122-12 du C.G.C.T.**

- **ARRETE N° 2010/21 du 14 Juin 2010** : Souscription d'un contrat de location avec BNP Paribas Lease Group, pour le financement d'un photocopieur SHARP AR5516N affecté à l'Ecole maternelle du Centre, fourni par la Société BUREAUTIQUE DIFFUSION, pour un loyer trimestriel HT de 250,65 € sur une durée de 60 mois.
- **ARRETE N°2010/22 du 15 Juin 2010** : Souscription d'un contrat de maintenance pour l'alarme incendie type 4 de la Salle des Sports « La Renaissance », avec S.E.G.I, pour une redevance annuelle TTC de 708,03 €. Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans et la facturation s'effectuera trimestriellement.
- **ARRETE N°2010/23 DU 30 Juin 2010** : Souscription d'un contrat de spectacle avec MG Productions Yann Stive, pour un spectacle d'Herbert Léonard, avec Patrice AMATE en 1ère partie, le 03 Octobre 2010 à la Salle de la Renaissance pour un montant TTC de 16.851,51 €.
- **ARRETE N°2010/24 du 11 Août 2010** - Arrêté de mainlevée de péril ordinaire : Il est pris acte de la réalisation des travaux qui mettent fin au péril constaté dans l'arrêté du 8 Septembre 2008, travaux conformes aux mesures prescrites. En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté prescrivant la réparation de l'immeuble menaçant ruine, sis à Crespin 440 Rue des Déportés, cadastré AC2 et de l'interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux et appartenant à Mme Sandra CAUDRELIER (ancien propriétaire au 8.09.2008 : Monsieur André PONTHEUX).
- **ARRETE N°2010/25 du 17 Août 2010** : Souscription d'un contrat de spectacle avec l'Association Régionale de Promotion de l'Art Campanaire, représentée par son directeur Richard WLEKLINSKI, pour une prestation du Carillon Ambulant de Douai, accompagné du géant P'tit Jehan, le 18 Décembre 2010, à l'occasion du Marché de Noël, pour un montant TTC de 1.692 €.
- **ARRETE N°2010/26 du 03 Septembre 2010** : Souscription d'un contrat pour la préparation et la fourniture des repas nécessaires au service du restaurant scolaire, à compter du 02 Septembre 2010 jusqu'au 31 Août 2013, auprès de la société moins disante, soit DUPONT Restauration.

- **ARRETE N°2010/27 du 30 Septembre 2010** : Souscription d'un contrat de spectacle avec Even's Organisations, pour la sonorisation et l'éclairage du Marché de Noël, les 17 - 18 et 19 Décembre 2010, pour un montant TTC de 1.794 €.

## **2. Procès-Verbal de la séance du 16 Juin 2010 (27 votants)**

Aucune observation - Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix)

## **3. Subventions Exceptionnelles (27 votants)**

A l'occasion de la Retraite aux Flambeaux, la Commune attribue, chaque année, une subvention aux associations participantes.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil décide de reconduire la subvention de 250 € pour cette année 2010, suivant la liste présentée par M. VANDERSTEEN Patrick.

## **4. Heures de surveillance - Cantine (27 votants)**

Par circulaire préfectorale en date du 6 Septembre 2010, les nouveaux taux horaires de surveillance de cantine nous ont été communiqués. Arrêté à 10,37 € à compter du 10 Octobre 2010, une délibération entérinant ce nouveau taux est nécessaire pour l'application de cette nouvelle disposition financière au personnel enseignant et communal.

Avis unanime (27 voix) pour cette modification du taux.

## **5. Délibération Budgétaire modificative**

Le chapitre 67 présente au budget un dépassement de crédit de 673,84 €.

Une décision modificative doit intervenir pour régulariser cette situation.

Elle peut s'établir comme suit :

- ouverture de crédit - 673.020 1.600,00 €
- RECETTES - Prélèvement/ Compte 6535.020 1.600,00 €

A l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), il a été décidé d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette opération budgétaire.

## **6. Dématérialisation des procédures et télétransmission des actes**

Parmi ses objectifs le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord propose d'accompagner les communes dans le développement de l'administration électronique.

Dans cette hypothèse, le CDG et la Préfecture du Nord s'associent pour nous présenter un projet global de dématérialisation. Sont concernés la télétransmission des actes au contrôle de légalité et la dématérialisation des procédures ainsi que les échanges avec le Centre de Gestion.

Afin de mutualiser les services et d'en réduire les coûts, le CDG s'engage à coordonner un groupement de commandes pour l'ensemble des marchés nécessaires à la réalisation de ce projet.

Plusieurs étapes existent dans cette opération :

- a. délibération d'adhésion au groupement de commandes
- b. délibération d'approbation de la convention constitutive de groupements de commandes désignant le Centre de Gestion coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention
- c. délibération d'autorisation à signer la dite convention
- d. délibération d'autorisation à signer la convention avec la Préfecture qui fixe les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes au contrôle de légalité

Le Maire propose aux Conseillers de se prononcer sur les engagements de la Commune contenu dans la convention.

Considérant l'intérêt d'adhérer à ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière.

A l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), le Conseil décide d'adhérer au projet du CDG et autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions dont celle qui concerne la télétransmission avec la Sous-Préfecture.

## **7. Aménagement Quartier Blanc Misseron - Ilôt 11 Novembre**

Par délibération du 16 Avril 2004, le Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole a déclaré d'intérêt communautaire le projet de renouvellement urbain du Quartier de Blanc Misseron CRESPIN - QUIEVRECHAIN.

La Convention Financière ANRU du Corridor Minier signée le 30 Juin 2008 intègre le projet du Quartier de Blanc Misseron. La CAVM s'est engagée dans la phase opérationnelle du projet de renouvellement urbain, notamment l'ilôt du 11 Novembre. La restructuration de l'ilôt du 11 Novembre constitue la seconde phase du projet de rénovation urbaine après la requalification de l'ilôt Tordeur.

Le programme prévoit notamment sur l'ilôt du 11 Novembre :

- la démolition des 37 logements des barres du 11 Novembre et du 8 Mai, propriétés de la Commune de CRESPIN, et gérées par le PACT du Hainaut
- la création de nouveaux espaces publics et la construction en deux phases de nouveaux logements

- 47 logements locatifs sociaux sous maîtrise d'ouvrage de VAL HAINAUT HABITAT (VHH)
- 28 logements en accession sociale

Afin de permettre la mise en œuvre du programme de construction des 47 logements sociaux, une convention d'aménagement a été rédigée et précise les modalités d'intervention des parties.

Précisément la Commune s'engage à :

- autoriser VHH à débiter les travaux de construction des 47 logements dans l'attente de l'acte authentique de vente
- procéder à la division foncière des Parcelles AI 32 et AI 47
- céder à VHH, à l'euro-symbolique, l'emprise foncière issue de cette division pour la construction des 47 logements
- mettre à disposition de la CAVM et du SIVOM l'ensemble du foncier destiné à être aménagé avant d'être classé en domaine communal
- classer les voiries et espaces publics aménagés par le SIVOM et la CAVM dans le domaine communal.

Le SIVOM devra également délibérer sur cette convention puisqu'il est le représentant légal du programme ANRU.

A l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'aménagement du Quartier de Blanc Misseron à Crespin pour le programme de construction neuve de 47 logements sur l'ilôt du 11 Novembre.

## **8. Groupe Scolaire Blanc Misseron - Restauration**

Les élèves des écoles primaire et maternelle de Blanc Misseron ont l'opportunité de prendre leurs repas au Lycée de CRESPIN.

Une convention d'hébergement a été préparée pour les modalités de l'organisation fonctionnelle du restaurant scolaire.

Il est à noter que cette possibilité soulagerait le restaurant scolaire de la Belle-Vue.

Cette proposition est donc soumise à votre avis et elle pourrait éventuellement être appliquée après les vacances de la Toussaint, soit au 4 Novembre 2010.

A l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour permettre aux élèves de Blanc Misseron de prendre leurs repas au Lycée de Crespin.

## **9. Séjour Structure Jeunes à Pâques**

La Commission du Centre Aéré et Jeunesse s'est réunie le 30 Septembre 2010.

Elle propose de prévoir le séjour des vacances de Pâques lors de la 1<sup>ère</sup> semaine (du 16 au 23 Avril 2011).

Il pourrait s'établir à Super Dévoluy , comme en 2010, à l'Hôtel des Chardonnelles pour les jeunes de 8 à 15 ans.

La participation familiale serait fixée à :

- 180 € le premier enfant
- 150 € le second enfant
- 140 € à partir du troisième enfant

A l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), le Conseil entérine les propositions de la Commission. Les mêmes tarifs seront appliqués pour le séjour du mois d'Août 2011.

#### **10. Dénomination voie nouvelle**

Dans le cadre de la réhabilitation du secteur de Blanc Misseron, une nouvelle voie est créée à partir de la rue de la Gare jusqu'au parvis du nouveau collège.

En accord avec la Commune de QUIEVRECHAIN, cet accès pourrait s'intituler « La Rue des Hauts Bois ».

Accord unanime pour cette dénomination (27 voix).

#### **11. Communications diverses**

- Rapport annuel Eau et Assainissement - NOREADE -
- Rapport d'Activités 2009 - SIVOM

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

C. JOLY

A. DEE